

## **Développer l'action**

Les efforts constants du Snes pour alerter et mobiliser la profession , en particulier depuis la sortie du projet de remise en cause du décret de 50, ont débouché sur une prise de conscience de la profession et sur une importante montée des luttes : réalisation d'une unité intersyndicale sans précédent contre la remise en cause du décret de 50, succès de la grève du 18 décembre, de la manifestation nationale du 20 janvier, de la grève fonction publique du 8 février où l'éducation nationale et le second degré ont été des fers de lance.

Parallèlement et en lien avec la diffusion des DGH pour la rentrée 2007, les actions à l'initiative des établissements se sont multipliées : réunions, tracts, grèves, occupations, rétention de notes, boycott des tâches non obligatoires, en particulier report ou suspension de bacs blancs.

Les rassemblements du 14 mars devant les IA ont marqué, avec la participation d'un nombre significatif d'établissements, une nouvelle étape dans la mobilisation de la profession.

Fort de cette mobilisation, le SNES exige en préalable à toute discussion :

- l'abrogation immédiate du décret Robien sur les obligations de service ;
- le rétablissement des moyens correspondants à la mise en œuvre de ce décret et des postes supprimés dans ce cadre.

Il s'agit dès à présent de poursuivre et d'intensifier l'action et de mener, dans cette perspective, une campagne en direction de l'opinion publique afin de faire partager les enjeux de notre bataille actuelle pour l'avenir du service public.

Car la question des obligations de service des enseignants s'inscrit dans une transformation en profondeur du système éducatif qui vise à remettre en cause la mission même de l'Ecole. La mise en place du socle commun accroîtra les inégalités entre les élèves, le renforcement de l'autonomie des établissements et la suppression de la carte scolaire aboutiront à leur mise en concurrence.

Face à cette véritable politique de renoncement, nous devons revendiquer, avec les parents d'élèves et l'ensemble de l'opinion publique, une politique qui assure la réussite de tous les élèves. L'école doit avoir les moyens tant au collège qu'au lycée de leur donner accès à une large offre de formation afin de les préparer efficacement à des poursuites d'études. Cela suppose notamment que les conditions d'enseignement soient améliorées pour permettre des pratiques pédagogiques diversifiées dans le cadre d'horaires et de programmes nationaux ; que des dispositifs de prévention de l'échec scolaire puissent être mis en œuvre ; qu'une réelle mixité sociale soit assurée dans les établissements.

C'est pourquoi nous exigeons l'abrogation de la loi Fillon et l'abandon de la réforme de l'éducation prioritaire.

Il est essentiel d'assurer d'abord la réussite de la grève nationale du 20 mars, de la manifestation et des actions d'interpellation de l'opinion qui vont y être associés (rassemblements « tam-tam » à la Sorbonne et à Saint Lazare)

Les Comités Techniques Paritaires sur les créations et suppressions de postes vont se tenir fin mars, début avril. Il est indispensable que la médiatisation la plus large se fasse sur l'ampleur des suppressions (communiqués de presse ou conférences de presse S3 / S2, banderoles aux portes des établissements indiquant le nombre de postes supprimés, etc.)

Il s'agit maintenant de développer notre campagne de mobilisation avant les élections présidentielles et après pour interpeller à la fois les responsables politiques d'aujourd'hui et demain.

Les premières opérations « tam tam » du 20 mars pourraient être relayées par une initiative régionale le mercredi 4 avril puis à nouveau au troisième trimestre, les mercredi 25 avril et/ou 2 mai. La manifestation du 1<sup>er</sup> mai pourra être l'occasion de développer une symbolique spécifique sur l'alourdissement de notre charge de travail et la transformation de notre métier d'enseignant.

Pour parvenir à une plus grande continuité de l'action, et son intensification, il faut à la fois mettre en place partout le mot d'ordre « à chaque établissement son action contre le décret Robien » et renforcer et relancer en même temps les initiatives déjà engagées en ce sens.

Ces actions doivent se développer avec une grande exigence démocratique. C'est ce qui assure leur légitimité vis de l'administration, des élèves et des parents. C'est ainsi que les tentatives de rétorsion de la part de l'administration seront plus facilement mises en échec.

Il faut impérativement expliquer le sens des actions menées aux lycéens et aux parents, avec le souci de déboucher sur des actions communes et en tout cas de faire pièce à des tentatives de division et de diversion qui peuvent se développer ici et là.

Pour donner un maximum d'échos et de relais aux actions déjà engagées dans les établissements, il faut autant que possible développer des actions coordonnées au niveau des villes ou des bassins, à l'initiative du Snes ou des établissements eux mêmes. En tout état de cause, partout où ces mouvements se construisent, le Snes doit veiller, comme c'est déjà le cas là où ces mouvements sont déjà engagés, à informer largement les collègues et à en être partie prenante.

Notre participation, au travers de la FSU, aux collectifs départementaux de défense et d'amélioration des services publics doit être amplifiée; cet outil peut nous permettre de faire connaître notre lutte à d'autres salariés qui connaissent des situations déjà similaires et de construire des convergences avec eux, et aussi avec les usagers et des élus.

Il est indispensable, sans entraver la capacité d'action du Snes et des établissements, de veiller au maintien dans la durée du front unitaire, qui reste un élément très important de la mobilisation des collègues et de la réussite de notre action.

Au-delà du 20 mars, il faut créer dès à présent les conditions d'un nouveau temps fort national (grève, manifestation). Il est donc indispensable que les établissements et les sections départementales du Snes restent en contact étroit pour veiller à l'information rapide de tous, à la construction de nouvelles initiatives et à se prononcer sur toute décision à prendre en fonction des avis recueillis.

**Pour 83 Contre 14 Abstentions 7 RF 0**